

Stéphane GROS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Tél : 01 40 30 36 36

14 rue Jules Vallès - 75011 PARIS

**CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL
DE CRETEIL ET DU VAL-DE-MARNE**

Place Salvador Allende
94000 CRETEIL

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Stéphane GROS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Tél : 01 40 30 36 36

14 rue Jules Vallès - 75011 PARIS

Centre Chorégraphique National de Créteil
et du Val-de-Marne
Place Salvador Allende
94000 CRETEIL

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Centre Chorégraphique National de Créteil et du Val-de-Marne, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément. Ces appréciations n'appellent pas de commentaire particulier.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 31/05/2017

Stéphane GROS
Commissaire aux Comptes



BILAN

Présenté en Euros

Actif	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort:prov	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, droits similaires	31 476	31 476			
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	342 999	335 912	7 087	20 831	- 13 744
Autres immobilisations corporelles	231 830	230 875	956	4 446	- 3 490
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	3 500	- 2 500
TOTAL (I)	607 306	598 263	9 043	28 777	19 734
Stocks et en cours					
En-cours de production de biens et services	17 854		17 854	614	17 240
Marchandises	66 151	15 561	50 589	60 824	- 10 235
Créances					
Avances et acomptes versés sur commandes	14 675		14 675	14 675	
Créances usagers et comptes rattachés	240 120	327	239 793	266 302	- 26 509
. Fournisseurs débiteurs	19		19	1 385	- 1 366
. Organismes sociaux	5 312		5 312	4 480	832
. Etat, impôts sur les bénéfices	31 404		31 404	34 040	- 2 636
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	26 777		26 777	47 708	- 20 931
. Autres	39 913		39 913	22 672	17 241
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 456 845		1 456 845	1 367 912	88 933
Charges constatées d'avance	41 152		41 152	12 859	28 293
TOTAL (II)	1 940 222	15 888	1 924 334	1 833 472	90 862
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)	135		135	68	67
TOTAL ACTIF	2 547 663	614 151	1 933 512	1 862 317	71 195

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

Présenté en Euros

Passif	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
<i>Fonds associatifs et réserves</i>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	37 518	37 518	
. Report à nouveau	566 790	540 627	26 163
. Résultat de l'exercice (dont CICE 2017 : 32.042, 2016 : 34.040)	22 155	26 163	- 4 008
Autres fonds associatifs			
TOTAL (I)	626 463	604 308	22 155
Provisions pour risques et charges			
	226 214	267 443	- 41 229
TOTAL (II)	226 214	267 443	- 41 229
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	584 634	413 404	171 230
TOTAL (III)	584 634	413 404	171 230
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	11 680	9 597	2 083
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		6 225	- 6 225
Fournisseurs et comptes rattachés	126 433	158 477	- 32 044
Autres	295 608	378 901	- 83 293
<i>Produits constatés d'avance</i>	62 480	23 961	38 519
TOTAL (IV)	496 201	577 161	- 80 960
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 933 512	1 862 317	71 195
Engagements reçus			
Engagements donnés			

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation	
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	3 658		3 658	6 119	- 2 461	-40,22
Production vendue services	1 264 380	606 470	1 870 849	2 221 981	- 351 132	-15,80
Montants nets produits d'expl.	1 268 037	606 470	1 874 507	2 228 099	- 353 592	-15,87
Autres produits d'exploitation						
Production stockée			17 240	614	16 626	N/S
Subventions d'exploitation			1 062 279	984 982	77 297	7,85
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			66 770	48 673	18 097	37,18
Autres produits			40	263	- 223	-84,79
Reprise de provisions			76 801	41 006	35 795	87,29
Transfert de charges				9 334	- 9 334	-100
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 223 130	1 084 871	138 259	12,74
Total des produits d'exploitation (I)			3 097 637	3 312 970	- 215 333	-6,50
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises				9 184	- 9 184	-100
Variations stocks de marchandises			14 554	-39 892	54 446	136,48
Autres achats non stockés			298 450	319 854	- 21 404	-6,69
Services extérieurs			51 434	54 772	- 3 338	-6,09
Autres services extérieurs			595 210	632 599	- 37 389	-5,91
Impôts, taxes et versements assimilés			39 409	46 927	- 7 518	-16,02
Salaires et traitements			1 210 181	1 376 958	- 166 777	-12,11
Charges sociales			555 403	639 781	- 84 378	-13,19
Autres charges de personnels			6 203	7 001	- 798	-11,40
Subventions accordées par l'association			7 500		7 500	N/S
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			19 063	26 113	- 7 050	-27,00
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations			15 561	20 208	- 4 647	-23,00
. Pour risques et charges : dotation aux provisions			15 691	6 296	9 395	149,22
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			238 000	224 663	13 337	5,94
Autres charges			31 981	9 795	22 186	226,50
Total des charges d'exploitation (II)			3 098 641	3 334 258	- 235 617	-7,07
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 003	-21 289	20 286	95,29
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (III)						
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (IV)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			5 100	8 155	- 3 055	-37,46
Différences positives de change				5	- 5	-100
Total des produits financiers (V)			5 100	8 160	- 3 060	-37,50
Charges financières						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER			5 100	8 160	- 3 060	-37,50
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			4 097	-13 129	17 226	131,21
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			704	13 477	- 12 773	-94,78
Total des produits exceptionnels (VII)			704	13 477	- 12 773	-94,78

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%	
	France	Exportations	Total			
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			-17 993	-25 815	7 822	30,30
Total des charges exceptionnelles (VIII)			-17 993	-25 815	7 822	30,30
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)			638		638	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL			18 697	39 292	- 20 595	-52,42
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			3 103 441	3 334 607	- 231 166	-6,93
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			3 081 286	3 308 444	- 227 158	-6,87
SOLDE DEBITEUR = DÉFICIT						
SOLDE CREDITEUR = EXCÉDENT			22 155	26 163	- 4 008	-15,32
Evaluation des contributions volontaires en nature .						
Produits						
. Bénévolat						
. Prestations en nature						
. Dons en nature						
Total						
Charges						
. Secours en nature						
. Mise à disposition gratuite de biens et services						
. Prestations						
. Personnel bénévole						
Total						

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

ANNEXES

Règles et Méthodes comptables

(Code de commerce - articles 9 et 11 - Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 - article 7.21.24 début, 24-1°, 24-2° et 23-3° - règlement C.R.C. n° 99-01 et 99-03).

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 1 933 512 € et le compte de résultat de l'exercice, présentés sous forme de tableaux et de liste, dégagent un excédent de 22 155 €.

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés sous forme de compte. Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au dossier et celle jugées non significatives ne sont pas présentées.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ils ne perturbent pas ainsi les charges et produits d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

✓ LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles font l'objet d'un amortissement en liaison avec leur possible renouvellement.

✓ LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce sont les logiciels informatiques amortis sur une durée d'un an.

✓ LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Selon les termes du règlement C.R.C du 3/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée.

En conséquence les principes suivants sont appliqués :

- Durées d'usage (linéaire ou dégressif) pour déterminer l'amortissement des immobilisations non décomposables
- Approche de la méthode par composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

Les durées utilisées à ce jour sont les suivantes :

- Matériel et outillage : 3 à 5 ans
- Instal. Agencem. Aménag. Div. : 4 à 10 ans
- Mat. de transport : 3 ans
- Mat. bureau et informatique : 7 ans

*Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède*

➤ PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

➤ LES STOCKS

L'inventaire physique des stocks de merchandising et de livres a été réalisé au 31/12/2017.

Les stocks sont valorisés à leur coût (d'achat, de production ou de revient) ; une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

✓ LES CREANCES

Elles sont valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

✓ ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

La liquidité des créances de l'Actif circulant est de moins d'un an.
L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

✓ FONDS DEDIES

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite au cours de l'exercice en produits n'a pu être utilisée en totalité, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur subventions attribuées » (compte 689400) et au passif du bilan sous la rubrique « fonds dédiés » (compte 194000).

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » seront reprises en produits au cours des exercices suivants au rythme de la réalisation des engagements.

Une dotation aux fonds dédiés a été constituée à hauteur de 238 000 € et une reprise pour 66 770 €.

✓ INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnées en raison de leur caractère non significatif.

✓ REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En vertu de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 :

« Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

La rémunération des trois plus hauts cadres salariés représente 236.556 €.

✓ LE CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

L'impact de la prise en compte du CICE sur le compte de résultat est de 32 042 € ; le CICE 2016 remboursé en 2017a été utilisé pour recruter du personnel.

Par dérogation aux principes comptables ci-dessus, le CICE est comptabilisé en résultat exceptionnel, du fait de son caractère très temporaire afin de permettre une meilleure lecture du résultat d'exploitation et de la décomposition du résultat net comptable.

✓ HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 8 490 €. Il n'y a pas eu d'honoraires facturés au titre de conseils et prestations entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes (art. R. 123-197 C. Com.).

✓ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les postes du bilan au 31/12/2017 tiennent compte des éléments communiqués par l'association CCN Créteil et du Val de Marne – Cie Kafig.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu sur l'exercice.

*Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède*

Notes sur le Bilan Actif

✓ Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 607 306 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	31 476			31 476
Immobilisations corporelles	573 000	1 830		574 830
Immobilisations financières	3 500			1 000
TOTAL	607 976	1 830		607 306

Amortissements et provisions d'actif = 598 263 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	31 476			31 476
Immobilisations corporelles	547 723	19 063		566 787
TOTAL	579 199	19 063		598 263

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions & droit similaire	31 476	31 476	0	de 1 à 10 ans
Matériel et outillage	342 999	335 912	7 087	de 3 à 5 ans
Instal.agencem.amena.div.	80 205	80 193	12	de 4 à 10 ans
Mat. de transport	2 879	2 879	0	3 ans
Mat.bureau & mat.informatique	131 605	130 659	946	de 3 à 5 ans
Mobilier	17 141	17 143	-2	7 ans
TOTAL	606 306	598 263	8 043	

✓ Etat des créances = 385 697 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 000		1 000
Actif circulant & charges d'avance	384 697	384 697	
TOTAL	385 697	384 697	1 000

✓ Provisions pour dépréciation = 15 888 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	19 881	15 561	19 881		15 561
Comptes de tiers	327				327
TOTAL	20 208	15 561	19 881		15 888

✓ Produits à recevoir par postes du bilan = 49 207 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	42 207
Autres créances	1 900
Disponibilités	5 100
TOTAL	49 207

✓ Charges constatées d'avance = 41 152 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Ils correspondent essentiellement à des frais de voyage 2018.

Le présent document a suivi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

Notes sur le Bilan Passif

✓ Etat des dettes = 496 201 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	11 680	11 680		
Fournisseurs	126 433	126 433		
Dettes fiscales & sociales	295 040	295 040		
Autres dettes	568	568		
Produits constatés d'avance	62 480	62 480		
TOTAL	496 201	496 201		

✓ Charges à payer par postes du bilan = 191 395 €

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	53 227
Dettes fiscales & sociales	138 168
TOTAL	191 395

✓ Produits constatés d'avance = 62 480 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

✓ Tableau de suivi des provisions pour risques :

	Montant initial	Dotation (681500)	Reprise (781500)	Montant final
Provision pour litige	81 920		56 920	25 000
Provision pour charges à payer	185 523	15 691		201 214
TOTAL	267 443	15 691	56 920	226 214

✓ Tableau de suivi des fonds dédiés :

	Fonds à engager au début de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Reprise Pixel et répertoire	60 700		2 405	58 295
Matériel Pixel amorti	8 041		8 041	0
Boxe Boxe Brasil 2017	59 663		56 324	3 339
Création 2017-2018 : VertiKal	240 000	153 000		393 000
Danser Casa Participation		15 000		15 000
Seven Steps à 30 2018 / Folia	45 000	50 000		95 000
Bilan 10 ans CCN 2019		20 000		20 000
TOTAL	413 404	238 000	66 770	584 634

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède

Autres informations

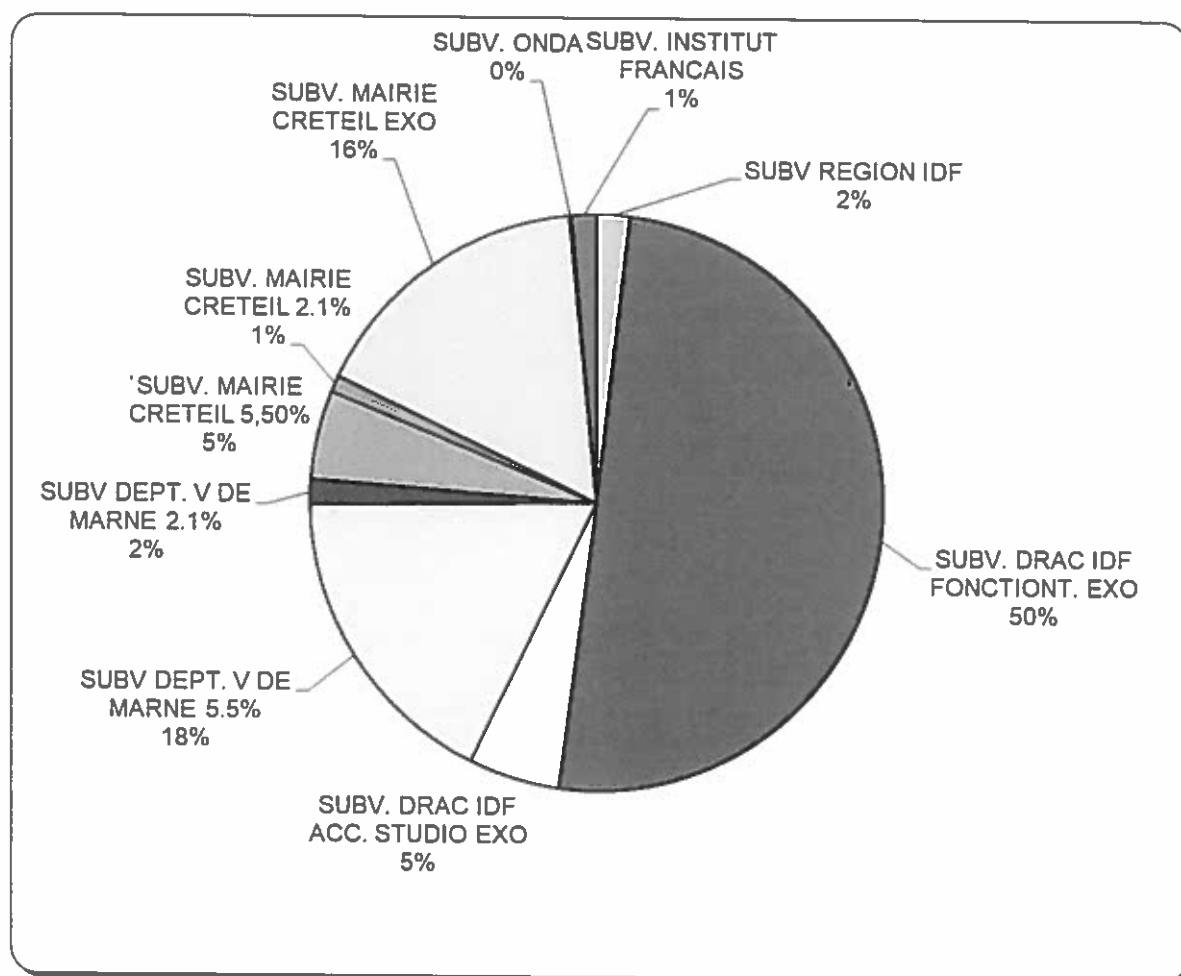
✓ Répartition des effectifs

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7,32	
Agents de maîtrise et techniciens (RG)	3,60	
Artistes	8,26	
Techniciens	3,61	
TOTAL	22,79	

✓ Résultat fiscal

RESULTAT NET COMPTABLE		22 155	
Eléments	Réintégrations	Déductions	
IS	638		
CICE		32 042	
Dotation aux provisions non déductibles	15 691		
Déficits reportables		2 192	
TOTAL	16 239	34 234	
RESULTAT FISCAL		4 250	

✓ Répartition des subventions



ETATS DE GESTION

Capacité d'Autofinancement

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Excédent brut d'exploitation	196 759,47	179 389,72	17 369,75	10%
+ Transferts de charges d'exploitation	0,00	9 333,60	-9 333,60	-100%
+ Autres produits d'exploitation	39,68	262,77	-223,09	-85%
- Autres charges d'exploitation	39 480,74	9 795,05	29 685,69	303%
+ Produits financiers	5 100,04	8 159,77	-3 059,73	-37%
+ Produits exceptionnels	703,56	13 477,29	-12 773,73	-95%
- Charges exceptionnelles	-17 992,99	-25 814,57	7 821,58	-30%
- Impôts sur les bénéfices	638,00	0,00	638,00	100%
- Dotation aux fonds dédiés	238 000,00	224 663,00	13 337,00	6%
- Reprise de fonds dédiés	66 770,00	48 672,78	18 097,22	37%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	9 247,00	50 652,45	-46 165,67	-91%

La capacité d'autofinancement est censée se substituer aux notions de marge brute d'autofinancement. L'idée générale à la base de ces notions est l'évaluation du surplus monétaire que doit dégager l'association lorsque toutes les créances et les dettes auront été effectivement encaissées et décaissées.

Selon la Banque de France, la capacité d'autofinancement exprime un flux net potentiel de trésorerie ayant pour vocation essentielle de couvrir en tout ou partie les besoins financiers de l'association, à partir des seuls résultats de son activité globale.

Elle détermine donc dans quelle mesure l'association pourra faire face à ses échéances grâce à ses propres ressources internes.

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

Analyse du Fonds de Roulement – Besoin en Fonds de Roulement

	31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
FONDS DE ROULEMENT				
+ Fonds associatifs & réserves	604 308,27	578 145,25	26 163,02	4,53%
+ Résultat de l'exercice	22 155,17	26 163,02	-4 007,85	-15,32%
Fonds propres	626 463,44	604 308,27	22 155,17	3,67%
+ Provisions pour risques & charges	226 213,59	267 443,00	-41 229,41	-15,42%
+ Fonds dédiés	584 634,24	413 404,24	171 230,00	41,42%
- Actif net immobilisé	9 042,96	28 776,83	-19 733,87	-68,58%
Fonds de roulement	1 428 268,31	1 256 378,68	171 889,63	13,68%
RESSOURCES EN FONDS DE ROULEMENT				
+ Stocks & en-cours	68 443,37	61 437,81	7 005,56	11,40%
+ Avances & acomptes versés sur commande	14 675,40	14 675,40	0,00	0,00%
+ Créances clients & comptes rattachés	239 793,14	266 301,51	-26 508,37	-9,95%
+ Autres créances	103 424,75	110 285,88	-6 861,13	-6,22%
+ Charges constatées d'avance	41 152,12	12 859,42	28 292,70	220,02%
Actif circulant	467 488,78	465 560,02	1 928,76	0,41%
- Fournisseurs & comptes rattachés	126 432,65	158 476,55	-32 043,90	-20,22%
- Autres dettes	295 607,98	378 901,30	-83 293,32	-21,98%
- Produits constatés d'avance	62 480,00	23 961,49	38 518,51	160,75%
Dettes d'exploitation	484 520,63	561 339,34	-76 818,71	-13,68%
Ressources en Fonds de Roulement	-17 031,85	-95 779,32	78 747,47	-82,22%
+ Disponibilités	1 456 845,27	1 367 911,55	88 933,72	6,50%
- Concours bancaires courants	11 680,48	9 597,43	2 083,05	21,70%
Trésorerie nette	1 445 300,16	1 352 158,00	93 142,16	6,89%

Présentation simplifiée de l'équilibre financier

L'étude de cet équilibre est réalisée à partir de l'analyse du bilan.

Le Fonds de Roulement

Le Fonds de Roulement est l'excédent de ressources stables. Il joue, pour l'association le rôle d'un "amortisseur". Il assure la stabilité financière contre les risques de dérapage permanents de la trésorerie.

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède

Le Besoin en Fonds de Roulement

Le cycle économique de l'association (achats de biens et de services, production, ventes...) entraîne des besoins et des ressources de financement à court terme.

Le Besoin en Fonds de Roulement : c'est la différence entre les besoins finançant le stock et le crédit clients et la ressource provenant du crédit fournisseurs. Si le crédit fournisseurs est plus important que le montant cumulé du stock et des créances, il existe non pas un BESOIN mais une ressource en Fonds de Roulement.

La trésorerie

Il s'agit des disponibilités inscrites à l'actif du bilan, diminuées des concours bancaires courants figurant au passif du bilan.

Il y a équilibre financier à partir du moment où le Fonds de Roulement permet de financer le Besoin en Fonds de Roulement.

La relation fondamentale d'équilibre :

$$\text{TRESORERIE} = \text{FONDS DE ROULEMENT} - \text{BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT}$$

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.

Stéphane GROS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Tél : 01 40 30 36 36

14 rue Jules Vallès - 75011 PARIS

Centre Chorégraphique National de Créteil
et du Val-de-Marne
Place Salvador Allende
94000 CRETEIL

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.


En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L 612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Une convention est conclue entre votre association et la Maison des Arts et de la Culture André MALRAUX Place Salvador Allende 94000 Créteil visant la refacturation des frais portant sur le festival KALYPSO et Jour de Fête.

Un ensemble de prestations et productions ont été facturées à la Maison des Arts et de la Culture André MALRAUX Place Salvador Allende 94000 Créteil pour un montant total 95 074.25 €.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.


Paris, le 31 mai 2018
Stéphane GROS
Commissaire aux Comptes